



**Université Catholique de Louvain
ECOLE DES SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES
(PSAD)**

ANNEE ACADEMIQUE _ _ _ _ / _ _ _ _

**CARNET DE STAGE – Master 120 en Sociologie
Finalité approfondie**

NOM :

PRENOM :

NOMA :

Responsable académique des stages : M. Verhoeven

Professeur encadrant le stage :

Maître de stage :

Sommaire

1. Identification de l'étudiant	4
2. Identification du lieu de stage	4
3. Contrat de stage	5
4. Objectifs du stage.....	6
5. Cadre général du stage.....	7
Convention de stage.....	11
Rappel de quelques éléments du règlement et signatures	12
6. Finalité approfondie.....	13
7. Que faire lorsque cela se passe mal en cours de stage ?.....	13
8. L'évaluation	14
9. Les critères d'évaluation.....	15
10. Evaluation à mi-stage par le maître de stage.....	17
11. Evaluation à la fin du stage par le maître de stage	20
12. Evaluation par le professeur encadrant le stage	24
13. Contacts.....	25
14. Calendrier	26

1. Identification de l'étudiant

NOM : PRENOM :

Année académique : ___ / ___ Année d'étude : SOC _____

Adresse du domicile :

.....

.....

Tel : GSM :

E-mail :@student.uclouvain.be

2. Identification du lieu de stage

Dénomination du lieu de stage (en toutes lettres) :

.....
.....

Adresse :

.....

Tel : FAX :

E-mail :

Coordonnées du maître de stage (en lettre capitales SVP)

NOM : PRENOM :

Sa formation :

Tel : FAX :

E-mail :

Description du Centre de recherche (Institution Universitaire de rattachement, type d'Institution, principaux domaines de recherche, projets en cours ...)

.....

.....
.....
.....
.....

3. Contrat de stage

Ce contrat représente un engagement de la part de l'étudiant et de l'Institution ou le « Centre » (à signer par les deux parties)

Objectifs du stage en termes de formation pour l'étudiant. Brève description du ou des **projets de recherche** dans le(s)quel(s) le stagiaire s'impliquera ainsi que des **tâches** :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Horaire du stagiaire :

Date de début du stage : __ / __ / ____

Date de fin du stage : __ / __ / ____

Horaire journalier :

Particularités éventuelles :

.....

Date et signature

Du maître de stage

De l'étudiant

4. Objectifs du stage

Objectif du stage

Le stage est un moment de formation *in situ* à la recherche en sociologie et une occasion de socialisation professionnelle au métier de chercheur. Il doit permettre à l'étudiant de participer activement à un certain nombre d'activités de recherche menées par le Centre, de façon à mobiliser et à développer ses connaissances théoriques et méthodologiques. Le stage doit déboucher sur la présentation d'un certain nombre de produits de la recherche (note de synthèse, chapitres de rapports de recherche, communication orale à un séminaire, article scientifique seul ou en collaboration...) à définir avec les différents partenaires du stage.

Le stage s'intégrant à la vie professionnelle, le respect du secret professionnel est une règle absolue.

L'étudiant doit être muni de son carnet de stage pendant toute la durée du stage.

Les carnets doivent obligatoirement être remis au professeur encadrant le jour d'ouverture de la session d'examens. (Vous êtes invité à les photocopier au préalable afin de pouvoir les relire avant l'évaluation finale)

5. Cadre général du stage

Article 1 : Le stage de recherche – finalité approfondie

Le stage vise la **formation à la recherche et l'initiation au métier de chercheur**.

Cela signifie que le stagiaire s'implique effectivement dans l'environnement institutionnel d'un Centre de recherche, qu'il y participe à des activités de recherche en cours et rédige/réalise un certain nombre de « produits » de ses recherches. Ces activités ainsi que les « produits attendus » sont définis conjointement par le stagiaire et le maître de stage.

Les **activités scientifiques** comportent :

- La *participation aux activités scientifiques* menées au sein du Centre apparaissant comme pertinentes en regard du projet de l'étudiant (séminaires, labos internes, réunions de centre...);
- *L'implication active dans une (ou plusieurs) étapes en cours* d'un (ou plusieurs) projet(s) de recherche mené(s) par l'équipe (réunions de travail en vue de la construction d'une problématique, participation active au travail de revue de littérature, rédaction de notes intermédiaires, participation active à la réalisation d'outils (qualitatifs ou quantitatifs) de collecte de données, passation de questionnaires ou réalisation d'enquête par entretien, mise sur pied d'une analyse en groupe, etc.).

Les « **produits** » du travail de recherche de l'étudiant sont consignés dans un **rapport de stage**, comprenant :

- une **brève présentation des activités de recherche réalisées** par le stagiaire (avec implication directe ou indirecte) ainsi qu'une courte réflexion quant à **l'apport** de chacune de ces activités en termes de **développement de compétences de recherche** ;
- au minimum une **production écrite**, respectant les règles de la communication scientifique :
 - soit une *communication écrite* présentée à un séminaire ou colloque scientifique et relatives au projet de recherche;
 - soit un *chapitre* de rapport de recherche ;
 - soit un « *Cahier de Recherche* » (collection de « working papers » du Centre, par exemple)
 - soit, en l'absence de ces productions, une *note critique* d'une vingtaine de pages sur la problématique de recherche, sur la revue de la littérature, sur un aspect méthodologique traité, etc.

Les **outils de collecte de données** éventuellement réalisés pendant le stage ;

Tout autre « pièce » jugée pertinente par le stagiaire et le maître de stage.

La trace de **l'évaluation intermédiaire** du stage réalisée par le maître de stage (cf. document fourni pour l'évaluation en fin de carnet)

Article 2 : Caractéristiques attendues du Centre de recherche

Le Centre de recherche doit répondre aux caractéristiques suivantes :

Il doit s'agir d'un Centre de recherche académique à la solidité scientifique reconnue.

Les champs travaillés par le Centre sont laissés ouverts, mais doivent être choisis en relation avec le programme d'étude du stagiaire.

Le Centre peut être situé en Belgique – soit en Communauté française (dans ou hors académie Louvain), soit en Flandres –, ou à l'étranger (les centres situés dans les Universités avec lesquelles l'Ecole a signé des conventions ERASMUS ou d'autres conventions d'échange seront privilégiés, pour des raisons pratiques et financières (aucun financement n'est prévu pour les séjours de recherche à l'étranger)).

Une liste est disponible (voir le site de l'école ou contacter Natacha Van der stricht) ; mais le Centre peut faire l'objet d'une proposition de la part de l'étudiant, à valider par l'équipe responsable des stages.

Le Centre doit désigner en son sein un chercheur jouant le rôle de « personne de référence », qualifié pour encadrer ou superviser les activités de recherche du stagiaire. Celui-ci s'engagera à contribuer à la formation du jeune chercheur. Cette personne sera dénommée ci-dessous « **le maître de stage** ».

Article 3 : Objet de la convention

Le Centre accueille le stagiaire pour la réalisation d'un certain nombre d'activités de recherche, étroitement articulées aux activités de recherche en cours dans ce Centre, de façon à ce que le stagiaire puisse travailler en collaboration avec les chercheurs du Centre et contribuer concrètement à ces projets.

La présente convention règle les rapports entre les parties, ainsi que leurs droits et obligations respectifs.

Le stagiaire reconnaît être inscrit comme étudiant à l'UCL pour l'année académique pendant laquelle se déroule le stage. Dans le cadre de son programme d'études, il a la possibilité d'effectuer un stage dans le Centre cité dans la présente convention. Le stagiaire, durant son séjour dans le Centre, demeure étudiant de l'Université.

Le stagiaire bénéficie également du soutien d'un « **professeur encadrant** », membre de IACCHOS et enseignant impliqué dans le Master en Sociologie, qui avale les objectifs du stage et participe à l'évaluation finale du rapport.

Article 4 : Responsabilités des parties

Responsabilités du « maître de stage » : le maître de stage contribue activement à la définition du profil du stage, c'est-à-dire des activités de recherche qui seront menées par le stagiaire. Il s'engage à contribuer au développement des compétences théoriques, méthodologiques et professionnelles de l'étudiant avec qui il collabore. Durant toute la durée du stage, il fonctionnera comme interlocuteur privilégié et accompagnateur de l'apprentissage du stagiaire.

Le maître de stage est tenu de **rencontrer le stagiaire au minimum à trois reprises**:

- Avant le stage, durant la première année du master, avant la date de remise de la fiche mémoire et du carnet de stage (voir valves) : approbation de la convention de stage ;
- A mi-parcours : évaluation formative de l'avancée du travail de recherche sur la base des critères d'évaluation proposés dans ce carnet ;
- A la fin du stage : évaluation certificative finale, sur la base de la prestation d'ensemble du stagiaire et du rapport de stage déposé (voir fiche d'évaluation en fin de ce carnet).

Responsabilités du « professeur encadrant » : Celui-ci joue un rôle de tiers par rapport aux relations de formation et de travail entretenues par le stagiaire et l'Institution. Il co-signe la fiche de stage et la convention en début de stage. Il reçoit copie de l'évaluation intermédiaire réalisée par le maître de stage et se doit d'interpeller l'étudiant en cas de problème constaté. Il participe également à l'évaluation du rapport final.

Le professeur encadrant ne coïncide généralement pas avec le promoteur du mémoire, puisque stage et mémoire constituent ici deux projets a priori autonomes ; toutefois, rien n'empêche un étudiant de réaliser un mémoire dans la continuité des activités de recherche menées dans le cadre de son stage.

Article 5 : Crédits, durée et horaires du stage

Le stage intervient pour 15 crédits (ECTS) dans la formation de l'étudiant (Master en Sociologie), en incluant le séminaire d'intervision et de suivi méthodologique - ce qui ramène le stage à une durée d'environ 320-350 heures (à mesurer en termes de quantité de travail pour l'étudiant, pas nécessairement de présence sur place).

Ces heures sont à répartir, de préférence, durant le premier quadrimestre de la seconde année de Master; cependant, le stage peut exceptionnellement se dérouler à d'autres moments, en raison d'un séjour ERASMUS par exemple (à convenir avec le responsable académique des stages).

Les horaires du stage (présence dans l'Institution et travail de « terrain ») sont délimités par l'étudiant en partenariat avec son maître de stage et son professeur encadrant, en fonction des disponibilités d'encadrement et des impératifs liés au timing des recherches en cours.

Exemples de répartition du temps de stage:

- 14 semaines à raison de trois jours par semaine (à partir de la rentrée académique) ;
- 8 à 9 semaines à temps plein (dans ce cas, il est recommandé de débiter le stage durant les grandes vacances suivant le Master 1, quitte à terminer le stage à « mi-temps »)...
- ou autres combinaisons.

Article 6. Contenu du stage et produits attendus

Les activités de recherche, à réaliser par le stagiaire, sont délimitées avant le début du stage (en master 1), de façon conjointe, en concertation entre l'étudiant, le Centre (via son maître de stage) et le professeur encadrant.

La convention de stage doit être complétée puis approuvée et signée par le responsable académique des stages (M. Verhoeven).

Les activités de recherche peuvent bien sûr être ajustées en cours de stage, en particulier lors de l'évaluation à mi-parcours.

Le Centre s'engage à contribuer au développement des compétences du stagiaire, et veillera notamment :

- à lui fournir les moyens concrets de son insertion dans une équipe de recherche, en l'informant notamment des projets de recherche qui le concernent et en définissant avec lui la nature de sa contribution personnelle à ce(s) projet(s) ;
- à examiner régulièrement avec lui l'avancée de ses recherches ;
- à l'accompagner dans le développement de ses compétences scientifiques et professionnelles liées au métier de chercheur en sociologie (travail de revue de la littérature, rédaction de notes de synthèse, présentation de séminaire, de communication, (co-)rédaction d'articles scientifiques ou de chapitres de rapport de recherche,...)
- à l'accompagner dans sa participation aux exigences professionnelles liées à la vie d'un Centre ;
- à superviser ses productions écrites.

(Pour plus de détails concernant les compétences visées et évaluées : cf. plus loin)

Article 7. Modalités d'évaluation du stage

L'évaluation porte sur :

- le **processus d'apprentissage** réalisé en cours de stage (évolution des compétences du stagiaire à partir des critères fournis dans le document fourni en fin de ce carnet ; à évaluer par le maître de stage à mi parcours et en fin de stage) ;
- le **produit final du stage**, c'est-à-dire concrètement le **rapport de stage** (incluant la liste détaillée des activités de recherche ainsi que la ou les productions scientifiques découlant du stage (cf. détails supra)

A mi-parcours du stage, le maître de stage réalise une **évaluation formative** (pas de cote), en se référant à la feuille critériée jointe à ce carnet.

En fin de stage, une **cote finale** est fournie au secrétariat à partir :

- pour moitié, de la coté proposée par le maître de stage (à partir de son évaluation générale du processus d'apprentissage réalisé pendant le stage et de son évaluation du produit final, à savoir du rapport de stage) ;
- pour l'autre moitié, de l'évaluation proposée par le professeur encadrant sur la base de sa lecture du rapport de stage.

Le maître de stage et le professeur encadrant remplissent chacun le carnet de stage et le transmettent au secrétariat des étudiants, ainsi que la feuille de note comprenant la note globale.

Convention de stage

1. Assurances

L'Institution d'origine (université) s'engage à couvrir par les contrats « responsabilité civile » et « accidents corporels » qu'elle a contractés, les risques encourus par le stagiaire pendant l'exécution et sur le trajet du stage. Il sera fait mention dans ces contrats que les assureurs renoncent à tout recours, tant vis-à-vis de l'UCL que de son personnel.

2. Confidentialité

Le stagiaire reconnaît que, sauf stipulation écrite contraire, sont réputées confidentielles toutes les informations (documents, savoir faire, projets de recherche, projets d'activités, etc....) auxquelles il aura accès directement ou indirectement dans l'exécution des tâches qui lui seront confiées dans la cadre du stage.

En aucun cas, tant pendant l'exécution du stage qu'après son terme, quelle que soit la nature ou la forme de ces informations, le stagiaire n'en divulguera le contenu de quelque façon que ce soit et n'en fera usage pour son propre compte ou le compte d'un tiers.

Ne sont pas considérées comme confidentielles les informations qui sont déjà dans le domaine public, ou dont le stagiaire peut établir qu'elles étaient en sa possession avant leur communication par l'U.C.L., ou que le stagiaire aurait obtenu d'un tiers non lié par une obligation de confidentialité à l'égard de l'U.C.L.

3. Statut

Il n'existe entre le stagiaire et l'UCL aucun engagement dans le cadre d'un contrat de travail au sens de la législation belge en cette matière.

4. Respect des règles en vigueur

Le stagiaire s'engage à se conformer aux dispositions des règlements en vigueur à l'UCL -en ce compris le règlement en matière de propriété, de protection et de valorisation des résultats des recherches réalisées au sein de l'UCL- et aux directives d'organisation du stage qui lui seront données par les responsables de celui-ci.

5. Résiliation (facultatif)

En cas de non respect de ses obligations par l'une des parties, ou en cas d'inconduite ou d'absences injustifiées du stagiaire, chaque autre partie peut mettre fin au contrat, avec effet immédiat, après une mise en demeure notifiée par écrit à la partie défaillante et non suivie d'effet dans un délai de 8 jours.

6. Juridiction et loi applicable

Le présent contrat est soumis à la loi belge. A défaut d'accord amiable, les Cours et tribunaux de Bruxelles seront seuls compétents pour statuer sur tout litige qui surviendrait dans l'exécution et/ou l'interprétation du présent contrat.

7. Rémunération

Le stagiaire ne peut, en aucun cas, être rémunéré durant son stage.

Rappel de quelques éléments du règlement et signatures

Un stage comporte environ 320 à 350 heures. L'étudiant répartit ses heures (temps plein, temps partiel, ...) en accord avec le responsable du lieu du stage.

Le stagiaire doit consulter son professeur encadrant:

- Avant le stage, pour approbation du contrat de stage et signature de la convention
- Evaluation finale

Le stagiaire a droit aux jours de congé fériés légaux, mais pas aux ponts éventuels, aux vacances scolaires et/ou congés payés. Il doit tenir compte de ces contraintes en calculant la durée du stage.

Tout congé de maladie doit être récupéré (ne pas oublier de fournir un certificat médical au secrétariat PSAD).

Lorsque les 3 premières pages du carnet sont complétées, l'étudiant doit récolter les signatures du maître de stage du centre, de son professeur encadrant, et enfin, du responsable académique des stages (M. Verhoeven), et ce pour la date de remise des fiches mémoires et carnets de stage en première année de master (voir valves). Le non-respect de ces règles entraîne des sanctions, voire l'annulation de tout ou d'une partie du stage.

Les **assurances de l'Université** couvrent l'étudiant (responsabilité civile et dommages corporels) lorsque toutes les signatures sont réunies, même si le stage s'effectue dans des conditions d'horaire décalé. L'étudiant est également couvert sur le chemin du travail. Les dégâts matériels de véhicule ne sont toutefois pas couverts par l'UCL.

L'étudiant garde son carnet jusqu'à la fin du stage et le remet au professeur encadrant **au plus tard le jour d'ouverture de la session d'examens.**

Nom, date et signature

du professeur encadrant,

du maître de stage,

du responsable académique des stages

6. Finalité approfondie

L'étudiant choisit son lieu de stage de recherche en lien avec ses intérêts de recherche et ses choix de formation (programme de cours).

Le choix du thème et du lieu de stage n'est pas conditionné par le sujet de mémoire de l'étudiant, mais peut toutefois avoir un lien avec celui-ci.

Pour la date de remise des fiches mémoires et carnets de stage en première année de master, l'étudiant co-signe une convention de stage avec son « maître de stage » et son « professeur encadrant », dans laquelle il définit les activités de recherche proposées et les produits attendus.

Le rapport de stage est remis après la fin du stage, au minimum le jour d'ouverture de la session où l'étudiant souhaite présenter son stage (janvier s'il est prêt, sinon, juin ou septembre).

7. Que faire lorsque cela se passe mal en cours de stage ?

Quelques règles élémentaires à respecter :

En parler d'abord au professeur encadrant le stage et analyser avec lui la nature des difficultés.

Le professeur encadrant prend contact avec le maître de stage et tente de solutionner le problème.

S'il résulte que la solution est d'interrompre le stage, indiquer ci-dessous qu' « il est mis fin au stage de commun accord en date du ... ». Cet accord doit être signé par le maître de stage, le professeur encadrant, le responsable académique des stages et l'étudiant.

Le responsable académique jugera de l'opportunité de demander une évaluation au maître de stage et un rapport écrit à l'étudiant.

Le non-respect de ces règles sera sanctionné

Le carnet doit être remis au **secrétariat des étudiants**.

8. L'évaluation

L'évaluation du stage de recherche se base sur un ensemble de **8 critères**. Les critères d'évaluation sont présentés dans les pages qui suivent. Sept critères sont définis à priori. Un dernier peut éventuellement être défini par le maître de stage en concertation avec l'étudiant, qui en informera le professeur encadrant

Les critères sont définis par plusieurs indicateurs généraux, qui précisent les aspects sur lesquels porte l'évaluation du stagiaire. Le maître de stage est invité à cocher pour chacun des critères, les aspects sur lesquels portera effectivement son évaluation. Le maître de stage est par ailleurs libre d'ajouter un indicateur qui lui semble pertinent sur la ligne « autre : » prévue à cet effet.

Deux évaluations sont prévues :

- **L'évaluation à la mi-stage par le maître de stage.** Cette évaluation à mi-parcours a une fonction d'abord formative. Elle vise à :
 - dégager les points forts du stage, c'est-à-dire des points d'appui pour la suite du stage,
 - expliciter les points faibles et mettre en évidence les points à améliorer en priorité,
 - définir, après concertation avec l'étudiant, les démarches et les moyens à mettre en œuvre pour progresser dans la seconde partie du stage.

Comment le maître de stage doit-il évaluer le stagiaire ?

- Il entoure pour chaque critère le niveau atteint par l'étudiant au moyen de l'échelle à 10 niveaux proposée en dessous de chaque critère.
 - Il commente librement ses appréciations. Les commentaires sont très importants car ils permettent de donner sens à l'appréciation quantitative qui est faite et de mettre en évidence les éléments importants de l'évaluation.
 - Il dégage, dans la rubrique « synthèse », les priorités pour la suite du stage ou pour la suite de la formation de l'étudiant.
 - Il transmet (pour info) cette évaluation à l'étudiant et au professeur encadrant.
- **Évaluation finale (en fin de stage), par le maître de stage et par le professeur encadrant.**
 - **Le maître de stage :**
Remplit une seconde fois la feuille critériée et souligne les évolutions observées ;
Attribue une note à partir de son appréciation personnelle du processus de stage (50%) et de son appréciation du rapport de stage (50%)
 - **Le professeur encadrant:** attribue une note sur la base de sa lecture du rapport de stage.
Le professeur encadrant réceptionne la note du maître de stage et transmet au secrétariat des étudiants une note globale sur 20.

9. Les critères d'évaluation

Voici la liste des **8 critères d'évaluation** dont 7 ont été définis à priori. Le 8^{ième} critère peut être défini selon les particularités du stage. Sous chaque critère figure une liste d'**indicateurs généraux** le définissant. Le maître de stage est invité à cocher les indicateurs pertinents en fonction du Centre et des activités auxquelles le stagiaire a été associé - c'est-à-dire les indicateurs sur lesquels portera *effectivement* l'évaluation du critère. Un indicateur par critère peut également être défini librement selon les particularités du stage.

Critère N°1 : Capacité à s'inscrire dans une démarche d'investigation, quelle que soit la « phase » de recherche concernée

- construction de la problématique
- rédaction de notes de lecture
- prise de connaissance du contexte institutionnel et politique du champ de la recherche
- élaboration d'outils de recueil de données
- analyse des données
- réflexivité et prise de recul par rapport au terrain et au processus de recherche
- autre :

Critère N°2 : Compétences scientifiques, théoriques et méthodologiques

- maîtrise des outils théoriques de la sociologie, capacité d'appropriation des outils théoriques mobilisés par les chercheurs du Centre ;
- maîtrise des outils méthodologiques de la sociologie (pertinence et technique)
- capacité à organiser et planifier un travail de recherche

Critère N°3 : Capacité à communiquer

- faire un compte rendu précis et synthétique d'une réunion de recherche ou d'une rencontre ;
- communiquer efficacement, oralement ou par écrit, ses résultats intermédiaires ou finaux de recherche, à ses collègues « en interne » ;
- communiquer efficacement, oralement ou par écrit, ses résultats intermédiaires ou finaux de recherche, dans des séminaires ou colloques scientifiques ouverts ;
- respecter les formes de la communication scientifique
- autre :

Critère N°4 : Insertion dans l'équipe et collaboration

- qualité des contacts avec les membres de l'équipe
- perception de l'ensemble des démarches le concernant
- capacité à cerner adéquatement sa place en tant que stagiaire dans l'équipe et dans le processus
- autre :

Critère N°5 : Respect des exigences

- respect des contraintes de temps (timing de recherche)
- ponctualité
- respect des engagements pris dans le stage
- respect des consignes
- autre :

Critère N°6 : Progression face aux difficultés et engagement dans sa propre formation

- reconnaissance des difficultés rencontrées
- prise en compte des conseils d'amélioration
- recherche active de solutions face aux problèmes
- fixation d'objectifs de progrès et atteinte volontaire de ceux-ci
- définition d'un projet d'auto-formation au-delà du stage (pour les années ultérieures)
- autre :

Critère N°7 : Initiative et inventivité

- initiative face aux tâches demandées
- imagination de voies et de pistes nouvelles (sur le plan théorique et empirique)
- capacité de trouver l'information et les solutions
- autonomie
- autre :

Critère N°8 :

-
-
-
-
-
-
-

10. Evaluation à mi-stage par le maître de stage

Entourez le niveau atteint pour chaque critère

Critère N°1 : Capacité à s'inscrire dans une démarche d'investigation, quelle que soit la « phase » de recherche concernée

Respect minimal

Respect excellent

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Commentaires :

Critère N°2 : Compétences scientifiques, théoriques et méthodologiques

Respect minimal

Respect excellent

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Commentaires :

Critère N°3 : Capacité à communiquer

Respect minimal

Respect excellent

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Commentaires :

Critère N°4 : Insertion dans l'équipe et collaboration

Respect minimal

Respect excellent

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Commentaires :

Critère N°5 : Respect des exigences

Respect minimal

Respect excellent

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Commentaires :

Critère N°6 : Progression face aux difficultés et engagement dans sa propre formation

Respect minimal

Respect excellent

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Commentaires :

Critère N°7 : Initiative et inventivité

Respect minimal

Respect excellent

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Commentaires :

Critère N°8 :

Respect minimal

Respect excellent

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Commentaires :

Synthèse : Quels sont les points à améliorer en priorité ?

11. Evaluation à la fin du stage par le maître de stage

Entourez le niveau atteint pour chaque critère

Critère N°1 : Capacité à s'inscrire dans une démarche d'investigation, quelle que soit la « phase » de recherche concernée

Respect minimal

Respect excellent

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Commentaires :

Critère N°2 : Compétences scientifiques, théoriques et méthodologiques

Respect minimal

Respect excellent

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Commentaires :

Critère N°3 : Capacité à communiquer

Respect minimal

Respect excellent

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Commentaires :

Critère N°4 : Insertion dans l'équipe et collaboration

Respect minimal

Respect excellent

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Commentaires :

Critère N°5 : Respect des exigences

Respect minimal

Respect excellent

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Commentaires :

Critère N°6 : Progression face aux difficultés et engagement dans sa propre formation

Respect minimal

Respect excellent

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Commentaires :

Critère N°7 : Initiative et inventivité

Respect minimal

Respect excellent

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Commentaires :

Critère N°8 :

Respect minimal

Respect excellent

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Commentaires :

SYNTHESE : EVALUATION FINALE :

A) Appréciation globale de l'apprentissage en recherche par le stagiaire, et note :

Cote : ... / 10

Commentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

B) Appréciation globale du rapport de stage, et note :

Cote : ... /10

Commentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

COTE GLOBALE : ... /20

Signature :

12. Evaluation par le professeur encadrant le stage

Appréciation globale du rapport de stage et note :

COTE : / 20

Signature :

Réservé au professeur encadrant

Note globale pour le stage / 20

Signature :

13. Contacts

Responsable académique des stages :

Madame *Marie Verhoeven*, Professeur

Place Montesquieu, 1 bte 1 à 1348 Louvain-la-Neuve

Collège Jacques Leclercq ; Etage 03 ; Local A 346

Marie.Verhoeven@uclouvain.be

Tel : 010 47 42 83

Secrétariat des étudiants :

Madame *Julie Bernard*

Place Montesquieu, 1 bte 5 à 1348 Louvain-La-Neuve

Collège Jacques Leclercq, Etage 0, Local B 090

j.bernard@uclouvain.be

Tel : 010/47 41 19

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Lundi: de 12h à 14h

Mardi: de 13h30 à 15h30

Jeudi: de 9h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30

Vendredi: de 9h30 à 11h30

En cas d'absence, contactez madame Caroline Samyn ou madame Marie Heyen

Base de données des lieux de stages :

Madame *Natacha Van der stricht*

Place Montesquieu, 1 bte 5 à 1348 Louvain-la-Neuve

Collège Jacques Leclercq ; Etage 0 ; Local B 091

Natacha.vanderstricht@uclouvain.be

Tel : 010 47 30 40

PSAD - Place Montesquieu 1 bte L2.08.05 - 1348 Louvain-la-Neuve

Tel. 010/47.41.19 - Fax 010/47.27.36

© Université catholique de Louvain – PSAD – Carnet stage SOC22MA

Dernière mise à jour : 15/07/2011 - Page 25 sur 26

14. Calendrier

MASTER 1

Voir avis Valves		Remise de la fiche mémoire et du carnet de stage complété (pages 3, 4, 5, 12, 13), pour probation par la commission.
Juin	Pour l'ouverture de la session	Date limite de remise du rapport intermédiaire mémoire pour la session de Juin.
Août	Pour l'ouverture de la session	Date limite de remise du rapport intermédiaire mémoire pour la session de Août/Septembre.

MASTER 2

Septembre-Décembre		Stage
Novembre	À mi-stage	Evaluation intermédiaire du stage (par le maître de stage, à remettre au professeur encadrant)
Janvier	Jour d'ouverture de la session	Remise du rapport de stage et du carnet (Voir calendrier académique)
Mai	Voir calendrier académique	Dépôt des mémoires
Juin	Jour d'ouverture de la session	Remise du rapport de stage et du carnet (Voir calendrier académique)
Août	Voir calendrier académique	Dépôt des mémoires
	Jour d'ouverture de la session	Remise du rapport de stage et du carnet (Voir calendrier académique)